

Montréal le 13 septembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Guillaume Endo
Endo & Associés inc.
3, Place du Commerce, bureau 500
Montréal (Québec) H3E 1H7

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier R-4045-2018**

Cher confrère,

Le 11 septembre 2018, Floxis Inc., que vous représentez, dépose un budget de participation dans le dossier mentionné en objet.

La Régie constate que le budget de participation de Floxis Inc., totalisant 100 445,60\$, est élevé par rapport aux enjeux soulevés. Elle s'attend à ce que les frais réclamés soient raisonnables. Cependant, elle n'impose pas à votre cliente le dépôt d'un nouveau budget de participation.

La Régie rappelle que, lors de l'examen des demandes de paiement de frais, elle jugera du caractère nécessaire et raisonnable des frais encourus par votre cliente et de l'utilité de sa participation à ses délibérations.

La Régie rappelle également la procédure à suivre relativement au dépôt d'une demande de reconnaissance du statut de témoin expert prévue à la section VII du second chapitre du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. La date limite pour la demande de reconnaissance du statut de témoin expert est **le 28 septembre 2018 à 12h**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml